



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 77455

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la formation des enseignants et CPE, annoncée comme une mesure phare du Gouvernement. Dix-huit mois plus tard, nous sommes loin des objectifs annoncés. Non seulement la crise du recrutement n'est pas enrayerée mais elle a également pris de l'ampleur, et le dispositif emplois d'avenir professeurs (EAP) s'est révélé inopérant. Faute de moyens fléchés, les ESPE ne sont pas en capacité d'offrir des parcours de formation adaptée pour les stagiaires déjà titulaires d'un master. Les conditions de travail des formateurs se sont dégradées. Pour les stagiaires le mi-temps en responsabilité s'avère plus que problématique. L'architecture de formation choisie ne permet pas de répondre aux exigences universitaires d'un niveau master 2 et de garantir une formation professionnelle de qualité. La nécessaire formation commune se réduit à un « tronc commun » uniquement fondée sur le regroupement de stagiaires de degré différents. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour améliorer la formation des enseignants en prenant en compte les besoins posés par les étudiants, fonctionnaires-stagiaires et formateurs.

Texte de la réponse

Moins de deux ans après la création des ESPE, la réforme de la formation des enseignants et des personnels éducatifs, levier capital de la refondation de l'école, est en train de s'accomplir à bas bruit. Il faut toutefois résister à l'impatience d'exiger des résultats immédiats et de tirer des conclusions définitives car cette réforme est un processus vivant qui évolue constamment, tant sous l'effet du pilotage national exercé par les trois directions du ministère - notamment à la faveur de l'instruction des dossiers d'accréditation - qu'en interne dans chaque ESPE, après l'évaluation annuelle de la formation par les étudiants et les formateurs. Les chiffres sont parlants : de 94 300 en 2013, le nombre d'inscrits aux concours de l'enseignement public s'élève à 138 000 en 2014 puis à 201 323 en 2015. L'ouverture d'une session supplémentaire du concours de professeurs des écoles dans l'académie de Créteil en réponse à la pénurie chronique d'enseignants en Seine-Saint-Denis a recueilli plus de 11 000 inscrits pour 500 postes. Certes, cet afflux subit d'étudiants en ESPE a bousculé les organisations universitaires et la diversité des stages et des profils des stagiaires a mis en tension les capacités d'encadrement des ESPE et des académies. Cependant, comme le notent l'IGEN et l'IGAENR dans les premières conclusions de leur rapport sur les tuteurs, les équipes ont fait au mieux pour fournir à tous les étudiants un double tutorat de proximité et se doter d'outils communs de suivi (fiche d'observation, rapport de visite, portfolio, applications numériques) : ce savoir-faire est désormais acquis. La question de l'adaptation des parcours de formation adaptés à la diversité des fonctionnaires stagiaires titulaires ou dispensés d'un master 2 est en voie de résolution. Elle avait été anticipée (circulaire n° 2014-080 du 17 juin 2014) mais dans les faits, il avait parfois été difficile de prendre la mesure de tous les profils des fonctionnaires stagiaires du fait des décalages de calendrier entre la préparation des maquettes de M2, l'inscription en ESPE et l'affectation des stagiaires. Le ministère a commandé aux ESPE un état des lieux détaillé par enquête, complété par les données du Système d'information sur le suivi de l'étudiant, de manière à dresser une cartographie détaillée des flux et des profils des stagiaires : celle-ci permet de déterminer ce qui relève de la situation exceptionnelle de l'année

2014-2015 (avec les trois concours) et ce qui indique une tendance pérenne, méritant d'ajuster l'offre de formation. Sur cette base, confirmée par les retours de l'IGEN et de l'IGAENR et par les analyses du comité de suivi de la réforme, il a diffusé plusieurs textes préparant la rentrée : - la note de service n° 2015-055 du 17 mars 2015 sur les modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public a apporté les éclaircissements nécessaires sur les attendus professionnels de la formation. Les grilles de titularisation des fonctionnaires stagiaires et l'outil d'accompagnement du référentiel métier jointes en annexe permettent aux fonctionnaires stagiaires de s'auto-positionner et aux formateurs de concevoir des parcours plus adaptés à la rentrée 2015 ; - une note relative à la mise en oeuvre des parcours adaptés, diffusée aux recteurs le 12 mai 2015, précise les attendus, des éléments sur les contenus et la méthode devant présider à la construction de ces parcours. Elle est complétée par une note sur le tronc commun de formation et une note (à venir) sur le mémoire ; - enfin, la circulaire annuelle de la DGRH relative à l'affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré comprendra un formulaire destiné à recueillir des données sur le parcours antérieur de chaque fonctionnaire stagiaire. Cette fiche normée, qui sera ultérieurement numérisée et étendue au premier degré, permettra de connaître finement les profils des fonctionnaires stagiaires pour concevoir des parcours de formation fondés sur un équilibre entre l'individualisation et la dimension collective de la formation. La réforme de la formation ne se décrète pas une fois pour toutes : c'est un processus vivant fortement évolutif qui oblige l'ensemble des pilotes - au niveau national et académique - à ajuster leur action en étroite coordination pour fixer un cadre pérenne tenant compte de la diversité des ESPE et de l'autonomie universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77455

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2617

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7212